

Commune d'Achères la Forêt

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le 2 juillet à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle « La Ruche de Candy » sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire

Membres présents :

Patrice MALCHERE Françoise LE MER, Philippe GUILLEMET, Estelle BERTÉE, Philippe GUITTON, Yolande CLEMENT, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Martine ROSSIGNOL Laëticia SALINGROD, Fabien BARCQUE, , Sylvain MARTIN.

Membres absents excusés

Gilles BOUCHÉ Pouvoir à Philippe GUITTON
Gérard LENFANT Pouvoir à Yolande CLEMENT

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

<i>Nb de Mb afférent au CMI</i>	<i>15</i>	<i>Convocation : 25/06/2021</i>
<i>Nb de Mb en exercice</i>	<i>14</i>	<i>Publication : 09/07/2021</i>
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>14</i>	

TRAVAUX

VOIRIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales de voirie rue de la Croix Saint Antoine entre le 23 et le 25 (bordures – tuyaux de collecte – puisard – arasement accotement) d'un montant de 8 184 € TTC (Devis TPS Noisy sur Ecole).

Les crédits sont suffisants au compte 21538 du BP 2021.

LOCAUX SCOLAIRES

Lors du chiffrage des travaux de changement des portes et fenêtres dans la classe informatique, une petite fenêtre dans les sanitaires a été oubliée : coût 441.38 € TTC (Devis AD DIFFUSION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette dépense supplémentaire. Les crédits sont suffisants au compte 21312

Pour information, le département et l'Etat ont accordé des subventions pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'école et du restaurant scolaire et de ce fait le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
21312	39 406	47 288

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Etat – DETR	11 689.50	29.66
Conseil Départemental	19 482.50	49.44
Ressources propres	8 234.38	20.90
Total général	39 406.38	

EGLISE

Pour mémoire Monsieur le Maire est autorisé par délibération en date du 12/06/2020 à signer des avenants au marché qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat initial supérieur à 5 %

Avenant DEQUIROT

Considérant la nécessité d'engager des travaux de modification du chéneau sur le petit comble de couverture qui avait été refait en 1989 et qui de ce fait n'était pas inclus dans la campagne de travaux en cours,

Vu le coût de ces travaux supplémentaires qui augmentent le marché initial des entreprises ECOBAT/DEQUIROT de 6.36 %,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'engagement de travaux supplémentaires d'un montant de 5 016, 35 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché du groupement d'entreprises ECOBAT / DEQUIROT
 - o Marché initial : 78 831.42 € HT
 - o Montant de l'avenant : 5 016.35 € HT
 - o Nouveau montant du marché 83 847.77 € HT

Avenant LAGARDE

Au cours du chantier, certaines maçonneries se sont révélées en mauvais état (une fois les enduits ciment déposés côté sud, constat que les moellons du murs se désolidarisaient et tombaient de façon importante par endroit) et par ailleurs il a été nécessaire de prendre en compte des modifications suite aux consolidations de charpentes (remontage des arases de murs) ; ces prestations se sont avérées techniquement indispensables et n'étaient pas prévues au marché de l'entreprise LAGARDE (lot maçonnerie).

Le maître d'œuvre a étudié en détail le marché de cette entreprise afin de trouver des économies pour compenser ces travaux supplémentaires (modification de la façon de consolider le mur à l'angle sud-ouest et de préparer les murs avant leur mise en enduit sans impact sur la qualité esthétique ni technique de l'ouvrage)

De ce fait, en prenant en compte ces économies, le bilan financier sur le lot maçonnerie fait état d'une plus-value de l'ordre de 2 679.95€ HT soit une augmentation de 1.5 % du marché initial.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a donc signé un avenant au marché LAGARDE d'un montant TTC de 2 679.95 € HT ce qui porte le marché à 186 579.95 € HT.

Tranche conditionnelle

Monsieur le Maire propose d'engager les travaux complémentaires suivants :

- Réfection de la porte occidentale (entrée) et des lambris
Travaux 36 737,08 €
Honoraires 4 081.08 €
- Jonction de toiture avec le clocher
Travaux 12 820,71€
Honoraires 1 410.28 €
- Réfection porte (classée objet) du gouttereau sud
Travaux 3 116,88 €
Honoraires 342.86 €
- Statue de la vierge à l'enfant
Travaux 8 850 €
Honoraires 973.50 €

Si obtention des subventions attendues reste à charge de la commune

Pour les 3 premiers postes 25.5 % soit 14 928.46 € HT

Pour la Vierge 20 % soit 1 964, 70 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- Approuve le plan de financement suivant /

	Montant prévisionnel de travaux + honoraires HT	Subvention demandée DRAC	Subvention demandée Région IDF	Subvention demandée Dept. 77	Reste à charge pour la commune	Avance de la TVA
La porte occidentale (d'entrée) et les lambris	36 737.08 €	20% 7 347.42 €	30% 11 021.12 €	30% 11 021.12 €	20% 7 347.42 €	7 347.42 €
Jonction de toiture avec le clocher	14 230.98 €	20% 2 846.20 €	30% 4 269.29 €	30% 4 269.29 €	20% 2 846.20 €	2 846.20 €
Porte (classée objet) du gouttereau sud	3 116.88 €	20% 623.38 €			80% 2 493.50 €	623.38 €
Total total d'objectif HT	54 084.94 €	20% 10 816.99 €	28% 15 290.42 €	28% 15 290.42 €	23.5% 12 687.12 €	10 816.99 €

- Dit que le montant des travaux et honoraires seront inscrits au budget 2021
- Délégué Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à toute demande

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour une négociation à la baisse des honoraires de maître d'œuvre.

RESEAUX

Les terrains situés au long de la route d'Arbonne avant le Domaine Defontaine sont constructibles mais non desservis par les réseaux électriques et de communication.

Les travaux d'extension sont à la charge en partie par la commune

Chiffrage ENEDIS : 7 649.40 € HT 9 179.28 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette dépense supplémentaire. Les crédits sont suffisants au compte 21534 du BP 2021.

Il est possible de faire supporter le coût de cette extension aux propriétaires concernés via une majoration de la taxe d'aménagement. Cette opportunité sera étudiée lors du conseil municipal de septembre (vote avant le 30/11/2021 pour une application au 01/01/2022)

ACQUISITIONS

Matériel technique : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de deux tailles haies (une pour remplacement d'un matériel vétuste 699 € - une suite à vol 595 € (remboursement assurance 297 €) et autorise le transfert de 294 € du compte 2183 au compte 21578 pour paiement

Equipement garde champêtre : Les élus sont informés de l'achat d'une tablette à 80 € pour la verbalisation électronique

CREATION D'UN PARCOURS DE SANTE

Madame Laétitia SALINGROD, Vice-Présidente de la commission Jeunesse et Sports, présente le devis définitif de la SARL LUDISPORTS pour l'installation d'un parcours de santé rue des Vaublas : 20 788.01 € HT - 24 945.61 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite des subvention auprès
 - de la Région Ile de France dans le cadre du programme d'aide aux équipement sportifs de proximité (taux entre 50 et 75 %)
 - de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (taux entre 5 et 30 %)

- Approuve le plan de financement suivant :

Subvention Région	entre 10 394 € et 15 591 €
Subvention CAPF	entre 1 040 € et 6 236 €
Autofinancement Commune	entre 9 355 € et 4 158 €
Avance TVA Commune	4 158 €
- Dit que la commune s'engage à ne pas percevoir plus de 80 % de subvention
- Demande une dérogation à un commencement du chantier avant les accords de subvention
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, décide que l'opération sera réalisée quelles que soient le montant des subventions.

Mesdames CLEMENT et ROSSIGNOL, Monsieur LENFANT auraient souhaité prendre la décision d'engagement en fonction du financement.

PERSONNEL COMMUNAL

Service administratif

Flora BOURDONCLE recrutée au poste de secrétaire générale adjointe depuis janvier 2021 a sollicité sa mutation auprès de la commune du Vaudoué, mutation qui lui a été accordée au 1/09/2021. Un nouveau recrutement a été engagé.

Service technique

Franck COURTIER a été recruté au 7/06/2021 pour 3 mois en renfort de l'équipe technique (surcroît d'activité + période de congés annuels)

Le Conseil Municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour une prolongation de son contrat tant que besoin.

Services scolaires et périscolaires

A la rentrée de septembre, les quatre classes sont maintenues et 82 élèves seront accueillis.

La répartition des enfants de maternelle va impacter le besoin en personnel :

- Regroupement des 3 et 5 ans dans une classe
- Les 4 ans avec les enfants du cours préparatoire

Monsieur Didier BOURSAUT, directeur de l'école, et les deux enseignantes concernées par ces deux classes ont formulé une demande d'aide d'un agent de 8h20 à 11h20.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire d'étudier une modification des contrats de travail des agents en poste pour y intégrer cette mission.

Rémunération des agents

Le Conseil Municipal étudiera lors d'une commission du personnel programmée le lundi 12 juillet à 20 h une modification de la grille de rémunération des agents sous contrat pour une activité dite « saisonnière »

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du partenariat qui les unit et notamment la signature de la charte de gestion écologique des espaces communaux, la commune d'Achères-la-Forêt et le Parc réalisent depuis de nombreuses années la gestion et l'entretien de la mare communale dites « aux Ormes » (intersection chemin du Colombier – rue Laurent Poli)

Aujourd'hui cette mare s'assèche trop rapidement pour permettre le développement d'une biodiversité aquatique.

Pour améliorer sa perméabilité, les travaux à réaliser vont nécessiter l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le Parc propose de financer la partie déléguée de la prestation dans le cadre de sa politique en faveur de la protection des mares naturelles et de villages, du maintien de la biodiversité et dans la lutte contre les inondations. Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.

La loi MOP et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 prévoient que "Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération".

La convention présentée a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi MOP et son ordonnance 2004-566,

Considérant l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage confiée au Parc pour la réhabilitation de la mare communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Parc naturel régional du Gâtinais français
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Madame Françoise LE MER est désignée élue référente

INGENIERIE DEPARTEMENTALE

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

Le 05/04/2019, la commune a adhéré au Groupement d'intérêt public « ID77 » qui a été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie. Monsieur Philippe GUILLEMET avait alors été proposé comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ». Il assurera à nouveau cette représentation durant le mandat en cours.

AGENDA

JUILLET	Lundi 12	20 h	Commission du personnel
	Samedi 24	10 h	Commission d'urbanisme
SEPTEMBRE	Samedi 3	10 h	Commission d'urbanisme
	Vendredi 10	20 h	Conseil Municipal
	Samedi 25	Matin	Accueil des nouveaux Achérois

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Philippe GUITTON informe :

- des travaux réalisés récemment : changement du portail de la bibliothèque, rénovation des abris voyageurs
- des travaux à venir cet été : remplacement de 5 bornes à incendie - changement fenêtres et porte classe informatique - peinture école et restaurant scolaire et fin octobre : changement de toutes les baies vitrées de la classe CP
- Au niveau de la voirie : bouchage des nids de poules - réfection des enduits superficiels de la sortie de Meun jusqu'à La Chapelle la Reine le 12 juillet - fin juillet préparation de la chaussée pour une application des enrobés coulés à froid du haut de la rue du Closeau jusqu'à la mairie
- D'un rendez-vous à venir avec le responsable de l'Agence Routière Départementale afin d'étudier des solutions aux problèmes récurrents d'infraction au stationnement et de vitesse excessive rue Laurent Poli et entre Achères et Meun

SIGNALETIQUE

Monsieur Sylvain MARTIN renouvelle sa demande de pose de panneaux indiquant les parkings scolaires afin d'éviter le stationnement chemin de Nemours.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut être admis un stationnement prolongé sur ces deux parkings : les voitures ventouses sont enlevés systématiquement par la gendarmerie.

MANIFESTATION

Madame Laetitia SALINGROD donne le compte-rendu du championnat d'Ile de France cycliste qui s'est déroulé le dimanche 13 juin 2021 à Achères. Ce fut une belle journée et un évènement sportif d'envergure avec 300 coureurs ; elle regrette simplement que peu d'Achérois et d'élus se soient déplacés.

SERVICES PERISCOLAIRES

Madame Caroline MAILLARD informe les élus des difficultés rencontrées suite à l'exclusion d'un enfant de la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire (refus de prise en charge par les parents). Elle se rapprochera de l'avocate de la commune pour connaître les moyens légaux à mettre en œuvre pour gérer une telle situation .

SYNDICAT DES GYMNASES

Madame ROSSIGNOL informe les élus des démarches engagées avec diplomatie par le Président du Syndicat afin d'obtenir de la mairie de La Chapelle la Reine la prise en charge de l'entretien du gymnase de Villione utilisé exclusivement par cette commune et ce afin de soulager la participation financière des autres communes membres du syndicat.

ECOLE

Madame Yolande CLEMENT regrette ne pas avoir été informée de la petite fête de l'école du vendredi 25 juin.

A cette occasion deux livres de lecture ont été offerts aux enfants entrant en 6^{ème}.

CUISINE CENTRALE

Madame Estelle BERTEE informe de l'évolution du dossier de construction d'une cuisine centrale en circuits alimentaires de proximité porté par la C.A.P..F. Un temps d'échange autour du projet avec la chargée de mission sera programmé à l'automne.

ANIMATIONS A VENIR

Madame Laetitia SALINGROD informe de l'organisation d'un jeu de piste permanent pour la découverte du village jusqu'à la 1^{ère} quinzaine de septembre.

Madame Françoise LEMER informe de la participation de la commune aux journées du patrimoine les 18 et 19 septembre avec un parcours culturel non accompagné

DONS EGLISE

Madame Estelle BERTEE présente un premier bilan : 61 donateur pour une recette brute de 18 761 € et nette pour la commune de 17 635 €. Les dons sont toujours possibles.

DIVERS

Il est prévu de refixer la borne fontaine dans la rue du Docteur Battesti.

La séance est levée à 22 h 20